



## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

# Étude de faisabilité de la mise en place de Portail de Données Ouvertes sur les Industries Extractives (PDIE) GUINÉE

by: Vanessa Baudin Sanchez  
[vsanchez@developmentgateway.org](mailto:vsanchez@developmentgateway.org)

Carmen Canas  
[ccanas@developmentgateway.org](mailto:ccanas@developmentgateway.org)

[▶ Cliquez ici pour accéder à la matrice des données](#)

[▶ Cliquez ici pour accéder au rapport final de l'étude](#)

### L'industrie extractive en Guinée

La Guinée est historiquement un pays minier au vu de ses abondantes ressources naturelles, y compris des gisements importants de bauxite, d'or, de diamant et de fer. Cependant, le pays reste l'un des plus pauvres au monde avec, en 2018, un Produit Intérieur Brut (PIB) de 856,8 \$US par habitant<sup>1</sup> et un classement au 175<sup>ème</sup> rang sur 189 de l'Indice de Développement Humain (IDH)<sup>2</sup>. L'économie du pays dépend fortement de l'agriculture et des ressources minérales avec en 2019, **une contribution du secteur minier au budget national de 25%**<sup>3</sup>.

Depuis 2010, la Guinée a mis en place des initiatives pour une transparence plus accrue dans la gestion des ressources minières. En effet, le pays a été déclaré pays conforme à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) en 2014, suite à une suspension volontaire en 2009 et à une période de non-conformité à l'ITIE en 2011. Le code minier a également été révisé successivement en 2011, et en 2013, après un processus de réforme conjoint qui a vu la participation active du secteur privé et de la société civile (SC) afin d'intégrer les exigences de l'ITIE, définir de nouvelles taxes et redevances pour les sociétés minières, et inclure des dispositions sur la protection de l'environnement et sur le développement communautaire local. Le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) met également l'accent sur les principes de bonne gouvernance au regard des exigences de l'ITIE en prônant une utilisation transparente des recettes minières pour faire du secteur minier un catalyseur de la transformation structurelle de l'économie guinéenne.

1. <https://tradingeconomics.com/guinea/gdp-per-capita>

2. [http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr\\_theme/country-notes/GIN.pdf](http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_theme/country-notes/GIN.pdf)

3. <http://africazine.com/guinee-le-secteur-minier-represente-25-du-budget-national/>

Le Ministère des Mines et de la Géologie (MMG) est l'acteur public central dans le secteur des mines. Le Secrétariat de l'ITIE Guinée (ITIEG) est en charge de la publication des données sur les paiements effectués par les sociétés minières ainsi que les recettes perçues par les administrations publiques. L'ITIEG a noué un partenariat stratégique avec la société civile qui est très active et impliquée dans le suivi des activités minières et la dissémination des informations au niveau des communautés. Les entreprises minières contribuent au développement local par le financement, la construction ou la rénovation des infrastructures sociales de base, même si leur appui n'est pas toujours dicté par les besoins articulés dans les plans de développement local et, la remise en état des sites à la fin de leurs activités peut être améliorée. Les partenaires au développement fournissent un appui transversal à tous les acteurs (Gouvernement, OSC, Communautés).

La norme ITIE réunit toutes les parties prenantes par l'intermédiaire de son Comité Directeur (ITIEG); elle a donné à la société civile et aux citoyens l'occasion d'exiger des institutions de s'engager à plus de transparence. La société civile, estime cependant que les efforts du Gouvernement ont régressé depuis 2014 et souhaite que ces efforts se traduisent en actes concrets et continus pour relever des défis tels que: i) **l'absence de certains textes d'application** du code minier qui freine son application intégrale, ii) **le manque d'harmonisation du cadre juridique régissant les opérations minières** – certaines compagnies poursuivent leurs activités sur la base de l'ancien code minier, iii) **un besoin de renforcement de capacités** - pour tous les acteurs, y compris les élus locaux et les organisations de la société civile (OSC) ; iv) **l'absence de données exhaustives et fiables** sur le secteur extractif qui faciliteraient le plaidoyer des OSC auprès des sociétés minières et de l'État.

## L'étude de Development Gateway

Development Gateway a mené une étude qui évalue la faisabilité d'installer, un **Portail National de Données Ouvertes sur les Industries Extractives (PDIE)**. Cette initiative, financée par OSIWA, avait pour objectif de répondre au besoin exprimé par différents acteurs d'accéder à des données désagrégées, actuelles, exhaustives et fiables sur le secteur. L'évaluation inclut **l'analyse des cadres juridique et institutionnel** - pour juger de l'état de préparation de la Guinée à l'ouverture des données sur les IE<sup>4</sup>, **l'analyse de l'interaction entre les différents acteurs du secteur** et leur volonté de promouvoir l'utilisation des données ouvertes, **l'identification de systèmes d'information existants** et **l'analyse des capacités humaines et techniques** pour une mise en œuvre durable d'un PDIE. Le système serait conçu pour répondre aux **attentes des différents acteurs, améliorer la gouvernance du secteur et renforcer la demande des citoyens en matière de redevabilité.**

### Méthodologie

#### La méthodologie utilisée dans le cadre de cette étude intègre:

1. Une recherche documentaire approfondie
2. Des entretiens individuels avec les principaux acteurs du secteur des Industries Extractives: gouvernement, société civile, entreprises privées et partenaires techniques et financiers.
3. Un appui technique de la part du Secrétariat exécutif de l'ITIE en Guinée.

Les principales conclusions de l'étude de DG donnent un aperçu du contexte national et des défis en jeu et, ont permis à l'équipe de recherche de formuler des recommandations concrètes, issues de l'évaluation, pour permettre aux acteurs du secteur minier Guinéen d'améliorer l'utilisation des données dans le secteur de l'extraction.

## Demande de données ouvertes dans le secteur IE

Avant la mise en œuvre de la norme ITIE en Guinée, il y avait peu ou pas de divulgation publique des informations sur les IE en termes de production et de paiements d'impôts, une problématique résolue en partie grâce aux informations contenues dans les rapports ITIE annuels qui sont disséminées jusqu'au niveau des communautés. Toutefois, ces rapports présentent certaines limites car les informations sont publiées deux ans après l'exercice concerné notamment en raison du long processus de certification. Les données agrégées sur les flux financiers contenues dans les rapports ITIE apparaissent également insuffisantes pour mettre en place des mécanismes efficaces de reddition de comptes à l'endroit de l'Etat et des entreprises minières.

Pour les organisations de la société civile, qui disséminent avec l'ITIE-G les informations contenues dans rapports annuels de l'ITIE, avoir des données récentes et exhaustives leur permettrait d'être plus efficaces dans leur plaidoyer et d'avoir l'information nécessaire pour un meilleur suivi des activités minières et de l'utilisation des ressources au niveau des communautés.

L'absence de données publiques empêche les parties prenantes d'utiliser des statistiques justes qui contribueront à inclure des principes de bonne gouvernance dans la gestion des ressources minières. Les opportunités identifiées lors de l'étude suivent deux canaux : i) **améliorer le processus de collecte et de validation de données** pour réduire les délais et mettre à la disposition des acteurs des informations actuelles ; ii) **promouvoir la publication de données ventilées pour chaque aspect du secteur des IE** susceptible d'informer les citoyens, de suivre les flux financiers jusqu'à l'utilisation effective des fonds, d'aborder les questions de genre et du respect de l'environnement et, encourager les activités post-mines; autant d'éléments qui devraient être inclus dans les stratégies nationales créant un mécanisme reddition des comptes à l'endroit de l'Etat et des sociétés minières.

## Viabilité de la mise en place d'un PDIE

### Contexte institutionnel et juridique

Au-delà du code minier, d'autres lois nationales vont dans le sens des efforts du gouvernement et encouragent la publication et l'accès à l'information publique y compris les données sur les IE. Il s'agit notamment de: la loi anti-corruption<sup>5</sup>: signée et publiée en août 2017 qui, en plus de définir les différents cas et mécanismes de lutte contre la corruption dans les entreprises publiques et privées, prévoit également une déclaration de patrimoine de la part de tous les hauts fonctionnaires qui doit être faite avant et après leur nomination respective au gouvernement ou dans les **circonscriptions minières et la Lettre Circulaire du Secrétaire Général du Ministre des Mines et de la Géologie**<sup>6</sup>, publiée en juin 2018, qui invite «tous les organismes miniers publics à publier ou à fournir des informations à toute personne qui en fait la demande, à l'exception des documents dont la consultation porte atteinte à la sûreté de l'État ou à la défense nationale».

---

5. <http://www.itie-guinee.org/wp-content/uploads/2018/02/Loi-anti-corruption.pdf>

6. <https://www.itiedoc-guinee.org/document-archive/let-circulaire-pour-The-publication-of-materials-administrative-secretary-general-the-ministry-of-mines-and-the-geological-18-july-2018/>

7. <https://www.itie-guinee.org/wp-content/uploads/2018/06/POLITIQUE-ACTUALISEE-DES-DONNEES-OUVERTES-DU-CP-ITIE-GUINEE.pdf>

La politique de données ouvertes de l'IETI-G

L'ITIEG a mis en place une **politique de données ouverte**<sup>7</sup> qui ambitionne d'être un guichet unique d'informations sur le secteur minier. La politique de données de l'ITIE prend en compte l'interopérabilité des différents systèmes administratifs existants, la définition et l'harmonisation des termes utilisés pour faciliter leur compréhension et leur utilisation, des possibilités de téléchargement des données sous formats Excel et PDF ainsi que le renforcement des capacités des parties prenantes à l'utilisation de données ouvertes. Cette politique de données pourrait constituer le cadre formel de gestion des données ouvertes sur le secteur minier à condition d'inclure certaines améliorations y compris:

- **Des formulaires de déclaration pour chaque entreprise** - accessibles en ligne avec la possibilité de précharger tous les documents justificatifs (reçus, quittances, etc.). La collecte de données en ligne permettra de réduire les délais dans la collecte des informations, facilitera le processus de certification et, favorisera la divulgation systématique des informations.
- **L'ajout d'autres thèmes du secteur** - le besoin de données ventilées va au-delà des finances. Les acteurs ont besoin de statistiques sur l'emploi, le genre, la protection de l'environnement, les activités génératrices de revenus, entre autres, pour estimer l'impact des activités minières sur l'économie nationale, étoffer leur plaidoyer et mettre en place un mécanisme pérenne de reddition des comptes.

A cet effet, la politique de données ouvertes de l'ITIE-Guinée devrait être actualisée pour prendre en compte les nouvelles exigences: la propriété réelle, le genre et l'environnement en conformité avec les exigences 2019 de la norme; de nouveaux formats de publication et une licence de données ouvertes, autorisant leur réutilisation.

Disponibilité des données

L'étude de DG a relevé que plusieurs sources de données nationales contiennent des informations qui pourraient être utiles aux acteurs de la société civile et aux communautés, notamment:

- **Rapports d'activité trimestriels et annuels des sociétés minières** - les statistiques sur les ressources humaines, les plans de carrière des employés, etc. qui aideraient à suivre l'alignement des compagnies minières sur les dispositions légales définies par le code minier;
- **Rapports environnementaux du BGEÉE**<sup>8</sup>- sensibiliser les collectivités aux répercussions environnementales prévues des activités minières pour leur permettre de les surveiller ;
- **I-mining** - une plateforme de données interne au Bureau de Stratégie et de Développement du ministère des Mines et de la Géologie, qui recueille 40 indicateurs auprès des sociétés minières, y compris des données sur la production, les exportations, les investissements et les ressources humaines liées au genre;
- **Flexicadastre**<sup>9</sup> - un système de données qui alimente le portail d'exploitation minière en ligne du Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM), qui recueille des informations sur le statut des licences d'exploitation minière et des demandes de permis;
- **FUSION** - une plateforme collaborative entre ministère de l'Économie et des Finances, le ministère du Budget, le ministère des Mines et de la Géologie et la Banque centrale qui harmonise les recettes perçues par les diverses institutions gouvernementales du secteur minier.

---

8. Bureau Guinéen d'Etude et d'Evaluations Environnementales

9. <http://guinee.cadastreminier.org/en/>

## General Recommendations

La faible compréhension des textes et des enjeux est le premier défi à relever pour la mise en place d'un processus durable de bonne gouvernance. La mise en place d'un PDIE en Guinée est une recommandation qui répond aux besoins exprimés des différents profils d'acteurs notamment celui de mettre à la disposition des communautés et des citoyens, une information simple, facile à comprendre et à réutiliser.

La valeur ajoutée du PDIE sera la publication de données ventilées pour chaque aspect du secteur des mines susceptible d'informer les citoyens, de suivre les flux financiers jusqu'à l'utilisation effective des fonds, d'aborder les questions de genre, de respect de l'environnement, de développement économique local; autant d'éléments qui devraient être pris en compte dans la définition des stratégies nationales pour créer un climat de confiance entre les communautés et les institutions. Le PDIE visera à réduire la fragmentation des données sur le secteur minier en privilégiant l'interopérabilité avec les systèmes existants.

Les outils de données devront être développés sur des logiciels open-source - pour éviter les coûts récurrents de licences que les institutions ont du mal à supporter sur le long terme et, suivant une approche évolutive pour s'adapter rapidement aux nouvelles demandes et aux nouvelles exigences. La mise en œuvre à long terme d'un PDIE inclura un important volet de renforcement des capacités locales en analyse de données. Les données deviennent des preuves à intégrer systématiquement dans la prise de décision et dans les processus administratifs et citoyens.